



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Statut des AESH

Question au Gouvernement n° 1608

Texte de la question

STATUT DES AESH

Mme la présidente . La parole est à M. Laurent Mazaury.

M. Laurent Mazaury . Monsieur le ministre de l'éducation nationale, derrière les discours sur l'école inclusive, la réalité du terrain est en fait un parcours du combattant pour des milliers de familles. Partout en France, le manque criant d'AESH fragilise notre pacte républicain.

Dans ma circonscription des Yvelines, à Fontenay-le-Fleury ou à Trappes, dans les écoles élémentaires Descartes, Olivier-Messiaen, Maurice-Thorez ou encore Henri-Wallon, pour n'en citer que quelques-unes, et comme dans de nombreuses communes françaises, des dizaines d'enfants se retrouvent privés des heures d'accompagnement qui leur sont pourtant notifiées par la MDPH. À Trappes, un élève sur trois n'a pas d'AESH.

En 2025, 48 000 élèves étaient dans l'attente d'un accompagnement, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente. Pour les enfants porteurs de handicap, cette absence de soutien est une double peine : elle entrave leur socialisation, brise leur élan vers l'autonomie et compromet gravement leur apprentissage.

Mais ce ne sont pas les seules conséquences de cette situation. Ce manque de moyens crée un effet domino dramatique. Pour les familles, c'est une détresse psychologique et financière immense, qui a aussi un impact économique sur nos entreprises, puisque l'un des parents est souvent obligé de réduire, voire de cesser son activité professionnelle. Pour les professeurs, c'est une charge mentale insoutenable. Livrés à eux-mêmes, ils doivent gérer des situations de crise, sans la formation et le soutien nécessaires. Pour tous les autres enfants de la classe, c'est un climat scolaire perturbé et un rythme d'apprentissage ralenti.

La solidarité nationale ne peut pas reposer uniquement sur le dévouement des enseignants - que nous saluons - et le sacrifice des parents. Il y a urgence à revaloriser durablement le statut, le salaire et le temps de travail de ces personnels essentiels que sont les AESH. Pour rappel, leur salaire brut moyen est de 1 132 euros en début de carrière ! Qui peut accepter cela ? Monsieur le ministre, ma question est simple : quand allez-vous enfin accorder aux AESH un véritable statut de la fonction publique - ou bien nous proposer toute autre solution viable pour mettre fin à la précarité et à la crise des vocations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace* . Je réponds en lieu et place d'Édouard Geffray, qui est actuellement retenu à Arras pour un hommage à Dominique Bernard.

Depuis 2017, sous l'impulsion du président de la République, nous avons bâti un véritable service public de l'école inclusive, dans lequel les AESH occupent évidemment une place essentielle. L'effort en faveur des AESH est sans précédent : 68 % d'effectifs en plus, soit près de 145 000 personnes en 2025, permettant

l'accompagnement de 195 000 élèves supplémentaires qui bénéficient d'une notification d'aide humaine.

M. Sébastien Peytavie . Et combien ne sont pas accompagnés ?

M. Philippe Baptiste, ministre . La rémunération nette mensuelle d'un AESH a progressé de 287 euros en moyenne entre 2017 et 2024 – avec une hausse de 13 % entre 2023 et 2025. C'est le résultat de plusieurs mesures : revalorisation de la grille indiciaire, indemnité de fonction, hausse du point d'indice, ou encore intégration du temps de travail en dehors de la présence aux côtés des élèves. La sécurisation des parcours a elle aussi progressé, avec l'accès au CDI, possible après trois ans – près des deux tiers des AESH en bénéficient désormais.

Le recrutement se poursuit, avec 2 000 ETPT à la rentrée 2025 et 1 200 prévus dans le PLF pour 2026. Par ailleurs, le ministre de l'éducation nationale a ouvert une réflexion sur la valorisation des missions particulières assurées par certains AESH, comme celle de référent. Une première réunion s'est tenue le 20 mai, avec des organisations syndicales, au cours de laquelle un rapport consacré aux AESH a été présenté. Une seconde réunion est prévue le 17 juin. Les principales questions demeurent celles du temps de travail et de la mobilité des intéressés – deux sujets qui ont été évoqués dans le rapport de l'inspection générale et qui feront partie des éléments à prendre en compte. Le 17 juin sera une date essentielle pour la poursuite de ces travaux.

Mme la présidente . La parole est à M. Laurent Mazaury.

M. Laurent Mazaury . Je pense qu'il faut faire mieux, plus vite et plus fort !

Données clés

Auteur : [M. Laurent Mazaury](#)

Circonscription : Yvelines (11^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et espace

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2026